



**Compte-rendu de
la séance du conseil d'administration
de la communauté d'universités et d'établissements
(COMUE) – Université de Toulouse
du vendredi 28 mars 2014 14h à l'UPS**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse 1 – Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 – Capitole, procuration à Bruno SIRE
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Jean Jaurès
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Jean-Jaurès
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III– Paul Sabatier, procuration à Bertrand MONTHUBERT
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse
Hervé REMIGNON, INP Toulouse
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, directeur général, ISAE, représenté par Jean SALANOVA, procuration à Olivier SIMONIN

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, COMUE Université de Toulouse, Présidente
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées,
procuration à Didier MARQUIS
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP
Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse

Représentants des collectivités territoriales

Pierre COHEN, Toulouse Métropole, représenté par Christophe CAZEAUX, procuration à Marie-France BARTHET
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Bénédicte de VOLONTAT, COMUE

Membres du CA avec voix consultative :

Hélène BERNARD, rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités,
Gilles BOUCHER, directeur général des services, COMUE
Raphaël ROSSEL, agent comptable

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM
Marie-Laure FAGE, UPS, Direction de Cabinet
Talal MASRI, ENIT
Alain MILON, ENVT
Patrick MOUNAUD, CNRS
Michel PETIT, IRD
Michel PETITPREZ, Rectorat, Conseiller
Marc PIRCHER, CNES représenté par Hubert DIEZ
Philippe RAIMBAULT, Sciences Po Toulouse
Alain SCHMITT, EMAC
Christophe SORGER, CNRS, directeur scientifique référent

Assistent également au conseil :

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat
Christelle FARENC, département formation & vie étudiante
Sabine FOULON, rectorat de Toulouse
Catherine GADON, SDCST
Laurent GROSCLAUDE, département relations européennes et internationales
Alexandre LEVY, service communication et relations publiques
Yvan SEGUI, chargé de mission valorisation
René-Marc WILLEMOT, service immobilier et aménagement

Ordre du jour :

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 6 décembre 2013

Point 2 – Information de la présidente

Point 3 – Projets de statuts de la COMUE

Point 4 – IDEX

- a. financement des projets sélectionnés : chaires d'attractivité
- b. appel à projets formation (DFVE) et fonctionnement du jury
- c. deuxième appel à projets FSIE : projets sélectionnés
- d. indemnités des experts et des membres du comité d'arbitrage
- e. proposition de financement master en anglais
- f. information taux de prélèvements sur investissements d'avenir

Point 5 – Proposition de nomination de directeurs :

- Maison universitaire franco-mexicaine
- Service inter-établissements de coopération documentaire

Point 6 – Questions administratives et financières

- a. DBM1 – 2014
- b. compte financier 2013, affectation de résultats
- c. tarifs SICD
- d. tarifs DREI : cours de langues
- e. tarifs DFVE : culture, SIUP, Toulbox
- f. MUFM : attribution d'une bourse aux étudiants mexicains

- g. conventions : - années antérieures et années en cours
 - modifications de la convention garantie logement
 - délibération sur les conventions en langue étrangère
 - charte Euraxess
 - convention cadre IRT Saint-Exupéry

h. actions sociales : aide à la restauration

Point 7 – Questions diverses

Convoqué à 14h dans les locaux de l'UPS, le conseil d'administration débute sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 6 décembre 2013

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 6 décembre 2013 est adopté à l'unanimité** des membres du CA présents ou représentés.

Point 2 – Information de la Présidente

La COMUE a reçu une lettre du ministère sur le contrat quinquennal de site qui indique que celui-ci devra être prêt en juillet 2014, pour une négociation avec l'Etat prévue à l'automne. Cette tâche doit être menée parallèlement à celle des statuts, d'où une certaine charge de travail. De ce fait, le conseil d'administration de la COMUE initialement prévu à la mi-juin sera décalé au 4 juillet afin de laisser le temps aux conseils d'administration des établissements membres de valider les textes.

Concernant l'IDEX, Marie-France BARTHET relève que le calendrier est parfaitement respecté, malgré un retard initial vis-à-vis d'autres sites. Une raison à cela : comparativement, nous avons bien préparé la mise en œuvre.

Point 3 – Projets de statuts de la COMUE

Il s'agit ici de débattre sur un premier jet des statuts de la COMUE (et non de voter, les établissements devant de toute façon voter au préalable) avant envoi de la copie validée au ministère la semaine suivante pour examen et éventuels amendements (deux mois de navette sont prévus en mai et juin).

Le planning des travaux est tenu, étant noté qu'une réunion de synthèse a permis de réunir en mars le comité de concertation et les groupes de travail. Le travail sur la définition des compétences a abouti au triptyque suivant : coordination, compétences partagées, compétences propres. Les nouvelles compétences relevant de la coordination concerne notamment les stratégies de développement et l'offre de formation. Les compétences partagées passent par la concertation (fonctionnement fédéral) et peuvent évoluer dans le temps. Il s'agit par exemple des labels. Les compétences propres sont mises en œuvre par les moyens propres de la COMUE. Il s'agit par exemple des contrats et conventions précédemment signés par le PRES, des services inter-établissements et aux étudiants. Entre également dans cette catégorie une collaboration à venir avec le CROUS, voire certaines conventions de représentation d'établissements membres.

Il faudra aussi caler les périmètres respectifs des statuts et du règlement intérieur de la COMUE. Les deux seront travaillés conjointement, même si pour des raisons de validité juridique évidentes, seul le nouvel organisme pourra valider son règlement intérieur.

Philippe RAIMBAULT rappelle que l'écriture du projet s'est appuyé sur le document delta, celui-ci reprenant les souhaits des établissements membres. La forme fédérale a donc été retenue. La loi stipule un certain nombre d'obligations d'ordre général. D'elles découle

notamment l'intervention d'un conseil d'administration mené par un président unique, d'un conseil académique consultatif, puis d'un conseil des membres (en lieu et place du directoire d'abord imaginé) se prononçant à la majorité des deux tiers (esprit fédéral). La règle électorale des 75 %, problématique pour notre site, a été amendée, ce qui a permis de mieux revenir à l'esprit et à la logique du document delta. Un vote au Sénat doit intervenir pour entériner cette évolution.

La composition du CA (voir sur tous ces points le dossier projeté en séance) reposerait sur une représentation des établissements en tant que tels par leurs présidents. Quatre grands secteurs électoraux recouperont les quatre grands domaines de compétence du site. Les élus seraient représentés via les collèges des personnels et utilisateurs (étudiants). Des personnalités extérieures seraient associées au CA. Le CA compterait 9 représentants des établissements membres pour 80 personnalités au total.

Le conseil académique, mobilisable par commissions plus restreintes, comprendrait 182 personnes (membres des conseils centraux et des pôles de recherche et formation, des pôles territoriaux et des représentants de la société civile). Le conseil des membres répond à la règle d'un membre par établissement. Il y aurait un statut d'associé simple, et un statut d'associé renforcé pour rester fidèle à la diversité du site (le CNRS rejoindrait les membres fondateurs).

Un chapitre de mesures transitoires permettra d'assurer une cohérence entre représentations au sein des établissements universitaires et représentation à la COMUE des établissements membres. La période 2015-2016 pourrait donc donner lieu à une élection directe, pour ensuite passer à des élections couplées (à partir de 2016). Philippe RAIMBAULT remercie les équipes mobilisées par l'écriture du projet, et parmi elles Laurent GROSCLAUDE, Marie-France BARTHET y associant l'ensemble des personnes sollicitées par les diverses lectures et relectures.

Bertrand MONTHUBERT rappelle que le sujet a donné lieu à plusieurs réunions à l'UPS. Le type de regroupement a été débattu. L'association ne paraît pas permettre d'assurer un fonctionnement collégial et démocratique (sous-représentation des personnels et des étudiants). Il est demandé que les clés de répartition financière soient validées par les CA des établissements.

Bruno SIRE souligne qu'un débat a lieu à UT1. L'établissement prêche pour la prudence et refuse la précipitation. Trois observations. Premier point, il conviendrait de rédiger, au delà d'un simple préambule, une charte d'adhésion, un socle présentant nos valeurs communes de façon claire et explicite. Deuxième point, la communication du refus de la fusion au profit de la fédération ne doit pas être ambiguë. On doit parler d'une communauté ou d'une fédération mais pas d'une université unique, ceci n'empêchant nullement par exemple la labellisation commune de certains diplômes. Troisième point, UT1 est attachée au juste équilibre entre les quatre grands domaines de compétence et demande un principe de gouvernance tournante afin que chacun puisse se sentir représenté dans le dispositif. Le site doit statuer pour lui-même, selon ses intérêts, pas pour le Ministère.

Jean-Michel MINOVEZ note que concernant l'UJJ, le débat a eu lieu en bonne partie à l'occasion de l'élaboration du document delta. L'UJJ resta attachée à une fédération où chaque membre garde sa personnalité morale, au principe de subsidiarité, mais aussi, plus précisément, au fonctionnement d'un doctorat délivré par les universités membres et en leur nom. Il en va du respect de la diversité du site. Sur l'appellation, il n'y a pas eu de débat de fond mais l'UJJ semble d'accord sur le nom d'université. A l'instar de Bruno SIRE, Jean-Michel MINOVEZ approuve l'affichage du rayonnement régional du site, l'idée étant de trouver une lisibilité à la fois percutante et fidèle.

Olivier SIMONIN relève pour l'INP la qualité du travail mené et sa confiance quant aux clarifications à venir. Le nom d'Université de Toulouse n'était pas ici discuté. L'INP veille à ce

que la COMUE soit un gage d'enrichissement pour les différentes écoles affiliées à l'INP. L'INP est partisan du mode consensuel au bureau, ainsi que de la possibilité pour un membre associé de passer dans le temps du statut d'associé simple au statut d'associé renforcé. Autre élément, le conseil académique devra jouer son rôle, en s'articulant avec les autres organes de la future COMUE. Enfin, il faudra chiffrer plus avant les contributions des établissements.

Didier MARQUIS indique que l'INSA reste axé sur le fruit des débats ayant résulté de l'IDEX, qui offre une bonne base de travail. Le doctorat est pour l'INSA une avancée forte. Le développement de Toulouse Ingénierie doit être une priorité. Concernant la terminologie, le rayon régional doit être effectivement mentionné. Enfin, l'INSA attend certaines clarifications relatives aux modes de contribution et à leur transparence.

Jean SALANOVA souligne l'avancée que constitue le statut différencié simple/renforcé car elle répond aux différences constatées sur le site.

Gilbert CASAMATTA note que la loi a mis en difficulté beaucoup de sites. Mais la qualité du travail mené à Toulouse est reconnue au niveau du ministère. Il n'y a pas de volonté d'hégémonie ni de domination d'un membre sur d'autres. Ceci étant dit, les délais doivent être tenus. Autre chose, tous les sites possédant un IDEX doivent aussi attester que la nouvelle organisation répond aux objectifs de l'IDEX. Sur le nombre de membres, la possibilité d'une représentation par collegium peut être étudiée pour les membres les plus modestes. Sur la question du nom, un distinguo peut être opéré entre le nom institutionnel et le nom de marque. D'expérience, on sait que l'impact international est fort sur le nom de marque « Université de Toulouse », nonobstant la vocation régionale du site.

Jean-Louis CHAUZY remarque qu'Airbus ou ATR ont leurs sièges à Toulouse, dont le nom revêt une portée internationale. Mais la Région Midi-Pyrénées possède une portée nationale et européenne réelle. Par ailleurs, il adhère à l'idée d'une charte. Le statut différencié pose la question du risque d'un fonctionnement à 2 vitesses, d'un parallèle avec le statut de citoyen de seconde zone. Il souhaite que le CUFR devienne membre à part entière de la COMUE ce qui permettra une juste reconnaissance. En l'absence de cette reconnaissance, l'établissement risque de revendiquer à nouveau le statut d'université de plein exercice. Sur la gouvernance, la durée de la présidence doit être identique à celle appliquée pour les universités.

Nadia PELLEFIGUE salue le travail fourni et la méthode de concertation mise en œuvre. Les détails ne doivent pas noyer les objectifs généraux. La Région souhaite voir le nom de Midi-Pyrénées apparaître. Le mot université reste le plus lisible. Une concaténation peut-être opérée. Les critères fondant la distinction associé simple/associé renforcé doivent être éclaircis. Tous les membres, fondateurs ou non, doivent garder voix au chapitre sur cette question. Le mode de gouvernance doit effectivement permettre une prise de décision réelle. Le CUFR par sa taille, ses résultats et son influence dans la partie nord-est de la Région devrait pouvoir bénéficier du statut de membre de la COMUE il y a donc un intérêt à prolonger cette réflexion au nom de l'équilibre géographique de l'offre de formation au sud-ouest de notre Région avec l'ENIT.

Question : un membre associé peut-il passer du statut simple à renforcé ? Question subsidiaire : qu'advient-il alors des garanties de fonctionnement de la prise de la décision. Renforcement et élargissement doivent être étudiés dans leurs effets mutuels.

Christophe CAZEAUX rappelle l'attachement de Pierre Cohen à une dénomination reprenant les termes Toulouse et université, sans que le nom de la Région n'en soit nécessairement écarté.

Pour Gilbert CASAMATTA, il conviendrait de retenir le nom de communauté d'universités et d'établissements de Toulouse et Midi-Pyrénées, un nom de marque et un logo pouvant par ailleurs être utilisés avec profit.

Gilbert de TERSSAC observe que le document présenté reste prudent, pragmatique, cohérent, flexible, indiquant assez bien la route à suivre. Il se veut confiant sur la résolution des interrogations restant en suspens. La légitimation du texte nécessite sans doute encore un effort de clarification sur la question des compétences et des critères de répartition. Concernant la notion d'université, celle-ci semble correspondre à la nature de la COMUE. Université fédérale si l'on veut.

Bruno SIRE précise que l'université était le symbole de la fusion. Celle-ci ayant été écartée, il convient donc de trouver un nom propre au principe de fédération. Que des écoles soient tentées par le terme d'université est compréhensible, mais elles n'en n'ont pas les contraintes afférentes (recrutement notamment). A titre d'exemple, la pérennité d'un établissement tel que l'IAE serait menacée par une fusion.

Alain COSTES est attaché à la mention de la Région dans la dénomination du site. Pour différentes raisons, le CUFRL lui semble devoir être membre de la COMUE et il fait confiance au bureau pour trouver un critère le permettant.

Hervé PINGAUD Au nom des associés qu'il représente actuellement, souligne l'importance des notions de compétences propres de la COMUE et de compétences partagées, capitales pour les petits établissements qui ne pourraient pas tout seul relever les défis actuels. Les valeurs qui sous tendent les 4 axes doivent clairement laisser la place aux territoires. Très déçu d'apprendre que son établissement ne fait pas partie des membres, il demande sur quels critères repose cette décision Une volonté est là, et les efforts entrepris demandent une certaine reconnaissance. Le CA de l'UJFC à l'unanimité moins deux membres a fait savoir que seule l'obtention du statut de membre remportera son adhésion à la future structure fédérée. Par ailleurs, le président et son directeur ont été mandatés pour mener une concertation afin d'envisager un changement juridique de l'établissement.

Bertrand MONTHUBERT note que des critères objectifs ont été posés. Les associés renforcés ont des prérogatives importantes dans les statuts, mais aucun membre n'est écarté. De fait, les établissements concernés (IEP, véto, ENAC, EMAC...) sont associés à des établissements. Cette participation leur permet de peser électoralement au CA. Seule la situation de Champollion, de par sa pluridisciplinarité et des attachements institutionnels multiples, présente un caractère à part. Il s'agit là d'une différence objective permettant de résoudre juridiquement cette question. L'INSERM, l'INRA, l'IRD ne demandent pas autre chose que le statut d'associé. Ce n'est pas une question de hiérarchie mais bien de fonctionnement. Trop de membres peuvent nuire à l'efficacité. Mais oui, les associés doivent être pleinement considérés.

Bruno SIRE relève que l'université de Pau va être associée à la COMUE de Bordeaux. Ce n'est pas un cas isolé. Il faut privilégier l'efficacité dans le fonctionnement.

Jean SALANOVA souligne que la position d'associé renforcé peut et doit être comprise dans une acception poussée. Le cas de Champollion doit être résolu dans la cohérence et la viabilité.

Marie-France BARTHET propose que les nouveaux éléments ici exposés soient apportés au dossier. Elle note ce faisant que le travail mené rencontre une adhésion assez large. De nouveaux débats en bureau auront lieu pour avancer.

Hélène BERNARD salue le travail déjà accompli et remarque l'importance des débats menés, qui doivent viser au consensus. Le calendrier peut être tenu. Si des textes d'applications font défaut, ils peuvent être demandés. L'objectif reste celui de la gouvernance solide et efficace. Les nouveaux statuts doivent entériner les partages de compétences déjà effectifs. Le pragmatisme des propositions du site peut être salué. Par sa taille, Champollion présente des

revendications qu'il faut considérer. Sur l'appellation, la lisibilité internationale demeure importante.

Point 4 – La mise en œuvre de l'IDEX

Pierre Aimar rapporte les conclusions du comité d'arbitrage de la COMUE, réuni le 21 février à Paris à propos du programme chaires d'attractivité. 25 dossiers ont été étudiés, chacun sollicitant au moins deux experts, pour un montant total de 4 M€. Six dossiers ont été reconnus. Les budgets demandés étaient de 4,8 M€. Tous étaient appuyés par des personnalités étrangères reconnues dans leurs domaines de compétence. L'évaluation a été exclusivement scientifique. Le positionnement géographique des sites d'accueil n'a pas été déterminant.

Marie-France BARTHET rappelle l'importance de ces chaires d'attractivité, obtenues après de longs débats, et la très grande qualité des intervenants extérieurs. Elle propose de distribuer au CA le compte rendu de la séance du comité d'arbitrage et le rapport rendu par les experts.

Les dispositions du conseil d'arbitrage sont mises au vote et adoptées par le CA de la COMUE à l'unanimité.

Christelle FARENC présente les appels à projets formation (DFVE) et le fonctionnement du jury. Des ajustements ont été apportés par les groupes de travail : calendrier, mode de désignation, compétences, accompagnement... Le document remis au CA précise l'ensemble de ces dispositions.

Bertrand MONTHUBERT souligne l'aide à l'innovation que constituent ces programmes et pose la question de la prise en charge par ces programmes de la reconnaissance de du temps passé par des personnels statutaires dédiés et de son montant. La discussion est ouverte.

Le CA du PRES doit valider la sélection des projets FSIE. Le critère de la retombée interuniversitaire a été déterminant.

Le CA valide cette sélection à l'unanimité.

Pierre Aimar présente des propositions d'indemnités des membres du comité d'arbitrage, conformes aux termes de la commission attributive : un montant annuel de 10.000 € pour chacun des 16 membres soit 1,75 % du budget total alloué aux programmes recherche. Cette indemnité se décomposerait en une part fixe et une part variable dépendant de la participation aux réunions (solde versé en fin d'exercice).

Concernant les experts, 100 € par dossier expertisé sont proposés. Pour 258 dossiers, chacun étant examiné par deux experts, cette base donne une dépense de 51.600 €, soit 0,56 % du budget impliqué.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Laurent GROSCLAUDE présente les résultats d'un appel d'offre de 40.000 € lancé en octobre pour le soutien de deux masters et leur développement en langue anglaise (formation et traduction). Les candidats retenus sont le master aéromat de l'EMAC et le master histoire du patrimoine de l'aéronautique de l'UJJ.

Ces financements sont adoptés à l'unanimité.

Gilles BOUCHER informe le CA de la COMUE des taux de prélèvements sur investissements d'avenir. Un passage de l'autorisation de prélèvement de 4 à 8 % a été demandé. Les

modalités d'applications sont en attente du ministère et de l'ANR. La modification devrait être rétroactive au 1^{er} janvier 2014.

Point 5 – Proposition de nomination de directeurs

Dans le cadre d'un accord intergouvernemental, la maison universitaire franco-mexicaine (de portée nationale) voit son directeur renouvelé. Suite à un appel d'offres et aux auditions consécutives par la commission d'audition, ont été classés dans l'ordre suivant : Sonia ROSE (UJJ), Javier Perez Baso (UJJ) et Bernard Labatut.

Le CA valide à l'unanimité cette proposition, qui sera débattue lors d'un prochain comité interministériel.

Le renouvellement de la direction du service inter-établissements de coopération documentaire (SICD) a également donné lieu à une commission d'audition. La candidature de Catherine ROUSSY a été présélectionnée, et sera proposée pour validation au ministère.

Gilbert CASAMATTA présente une convention-cadre permettant le lancement opérationnel de l'IRT. Le vote de la COMUE va déclencher les paiements de l'ANR. Les grandes lignes sont connues. 25 personnes ont été recrutées. Aucun changement n'est intervenu.

Le CA de la COMUE adopte la convention-cadre à l'unanimité.

Point 6 – Questions administratives et financières Le compte financier 2013

L'agent comptable présente le compte financier et exprime son inquiétude face :

- à un 2^{ème} exercice en déficit
- à un fonds de roulement à un niveau très faible et en diminution.

Il convient de s'assurer qu'il s'agisse bien de facteurs conjoncturels et non structurels.

Il signale que le fonds de roulement de l'établissement support est seulement de 529K€ et est à rapprocher de celui du SIA qui est de - 390K€

La poursuite des programmes du SIA et leur règlement n'a donc pu être effectué que grâce à une trésorerie abondante provenant pour partie des investissements d'avenir.

Le taux d'exécution des prévisions, en amélioration, reste perfectible, en particulier en ce qui concerne les recettes qui sont à fiabiliser, que cela soit pour l'établissement support et le SIA. Il relève également sa méconnaissance des engagements hors bilan, qui doivent être formalisés, et l'absence de contrôle interne comptable et budgétaire qui permettrait une maîtrise accrue des risques.

Le compte financier est arrêté comme suit et adopté à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	2 409 542,31	Subventions d'exploitation	5 057 657,58
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 046 269,19	Autres ressources	3 090 135,32
TOTAL DES DEPENSES (1)	10 455 811,50	TOTAL DES RECETTES (2)	8 147 792,90
Résultat : bénéfice (3)=(2)-(1)	0	Résultat : perte (4)=(1)-(2)	2 308 018 ,60

OPERATIONS EN CAPITAL

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement	2 292 511,63	Capacité d'autofinancement	0
Investissement	26 321 927,02	Subventions d'investissement	19 550 345,32
		Autres ressources	680 166,17
TOTAL DES EMPLOIS (1)	28 614 438,65	TOTAL DES RESSOURCES (1)	20 230 511,49
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7)=(6)-(5)	0	PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT (8)=(5)-(6)	8 383 927,16

Fonds de roulement au 31/12/12	9 516 400,86
Variation du fonds de roulement	-8 383 927,16
Fonds de roulement au 31/12/13	1 132 473,70

Affectation du résultat

Le résultat déficitaire de - 2 308 018,60€ est affecté au compte 10682 réserves facultatives.

- PRES Support : - 1 840 941,47€
- SICD : 86 926,88€
- MUFM : 184 084,68€
- SIA : - 738 088,69€

Affectation du report à nouveau

Le report à nouveau de - 91 285,11€ est affecté au compte 10682 réserves facultatives

Jean SALANOVA demande que soit précisée la situation du SIA. Gilles BOUCHER indique que des opérations ont été financées (Campus et CPER), que les crédits FEDER et Région sont sollicités, et que nous faisons l'avance de ces crédits qui ne nous sont versés qu'après facturation voire inauguration. D'où, pour l'ECA, ce décalage. En fonctionnement sur le SIA, des crédits ingénierie sont en responsabilité partagée et la part des établissements n'a pas été recouvrée à ce jour. Sur la faible exécution des recettes, l'ouverture de l'ECA et de la MRV a entraîné une montée en charge dont le financement arrivera avec les conventions signées par les établissements. C'est donc essentiellement une question de circuit de signatures.. Et la COMUE, à l'inverse de ses établissements membres, ne dispose pas de ressources propres. D'où une situation de tension. Marie-France BARTHET ajoute que la situation ira en s'arrangeant dans la mesure où les futures opérations immobilières pourront être financées différemment. C'est un problème d'initialisation. Sabine Foulon précise que le Rectorat va suivre la situation.

Le CA adopte le compte financier et l'affectation du résultat à l'unanimité.

Gilles BOUCHER présente la DBM 1 permettant une reconstitution du fond de roulement.

Le CA adopte cette DBM à l'unanimité.

Les différents tarifs du SICD (numérisation, reproduction, catalogue...), des journées formation pour les services de documentation (URFIST et CRCB), des cours de langues pour les étudiants (DREI), d'activités culturelles et de formation des personnels (SIUP) et la proposition des différents services de la Toulbox sont présentés et **adoptés par le CA à l'unanimité.**

Un accord de principe est nécessaire à la gratification d'étudiants de la MUFM ayant participé à une session de formation au conseil de l'Europe. Cet accord est **adopté par le CA à l'unanimité.**

Des conventions sont présentées pour ratification par la présidente (délégation). **Cette liste est validée par le CA.**

La Région demande certaines modifications juridiques sur la garantie logement. Sur cinq évolutions demandées, les quatre premières sont mises au vote **et acceptées par le CA.** Le cinquième point reste en attente d'éclaircissement juridique. Une réunion avec la Région est prévue à cet effet. Marie-France BARTHET relate qu'un dispositif national pourrait être activé, mais moins attractif que le dispositif régional. Une articulation est à trouver pour l'an prochain.

Laurent GROSCLAUDE propose que le CA de la COMUE permette à sa présidente de signer les conventions en langue étrangère (sans traduction) ne comportant pas d'engagement financier. Pour des raisons d'économie de temps et d'argent, celles en comportant ne pourront l'être dans la mesure où les clauses financières (et elles uniquement) auront été traduites en langue française. L'agent comptable agréé. **Le CA valide ces dispositions.**

Le point suivant concerne l'adhésion de la COMUE à Euraxess, un réseau de chercheurs européen, pour un montant de 500 €. **Le CA valide cette adhésion.**

Le dernier point porte sur la grille des tarifs et subventions d'aide à la restauration des personnels dans les établissements universitaires. **Ces dispositions sont validées par le CA.**

Point 7 – Questions diverses

Pas de questions diverses

Toulouse le 5 juin 2014

Marie-France Barthet



Présidente de la COMUE